



Garde alternée d'enfants

Par **PapaSeb**, le **16/05/2022 à 21:34**

Bonsoir,
Mon épouse est partie depuis début mars , sans les enfants chez son nouveau compagnon.
Depuis j'ai gardé les enfants au domicile familial.
J'ai dû changer mes horaires pour le bien être des enfants pour être là le matin ainsi que le soir. Le changement d'équipe a engendré une perte de salaire.
Comme elle travaille de nuit et que je ne connais pas son nouveau compagnon n'y elle, je n'ai pas voulu qu'il surveille mes enfants seul sans leur mère.
Donc ils y vont un weekend sur deux et moitié des vacances.
Elle ne voulait pas changer d'équipe car elle allait passer chef.
Mais comme mon avocate a demandé une pension compensatoire ,ça n'a pas plu donc elle veut se battre au point qu'elle était en formation chef, qu'elle a tout fait pour se faire rétrograder a son ancien poste de nuit.
Tout ça pour éviter de payer la pension compensatoire !
Maintenant elle fait tout pour repasser d'équipe pour essayer d'avoir une garde alternée. Mais qui va garder les enfants quand elle partira au travail ?
On a une date d'audience le 16 septembre, ça fera 6 mois qu'on a déjà nos habitudes avec les enfants..
Ma fille de 14 ans ne veut pas de garde alternée elle veut rester avec moi ainsi que mon fils de 12 ans , mais pour ma dernière fille de 6 ans n'aura pas le choix.
Le juge peut il faire une garde alternée pour la petite mais pas pour les grands ?